



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 314 - 21 juin 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Hommage à Maya, féministe lutte de classes et antiraciste - Page 1
 - 2 - GPA - Non à la délibération des 21 et 22 juin 2016 à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Page 2
 - 3 - Un réfugié sur 10 est une femme dans les camps du Nord de la France. Donnons-leur les moyens de la #santepourtous - Fondation des Femmes - Page 2
 - 4 - Communiqué de la MMF Brésil : Laissez vivre Apyka' i - Page 3
 - 5 - Hommage du Haut Conseil à l'Egalité à Benoîte GROULT - Page 3
 - 6 - Contre l'amendement n° 866 au projet de loi "Egalité et Citoyenneté" (*cet amendement a été retiré*) - Texte collectif - Page 4
 - 7 - Prostitution et Euro 2016 - Communiqué de l'Amicale du Nid - Page 6
 - 8 - Affaire Carlton : DSK condamné au civil à 10.000 euros de dommages et intérêts - 20 minutes
 - 9 - Contre toutes les formes d'hétérosexisme ! Boycott de Bagelstein, solidarité avec les condamnés - Texte collectif - Page 7
 - 10 - Le sexisme tue les femmes - Collectif Insomnia - Page 8
 - 11 - UEFA EURO 2016 : Paris lance une campagne de prévention de la prostitution - Page 9
 - 12 - Le Haut Conseil à l'Egalité appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre une éducation à la sexualité à la hauteur des besoins des jeunes - Page 10
 - 13 - L'éducation à la sexualité : un tremplin vers l'émancipation et l'égalité - Planning Familial
 - 14 - Plus que jamais, Pride ! - Cy Jung, écrivaine - Page 11
 - 15 - Massacre anti-homosexuels aux Etats-Unis : Quand le discours politico-médiatique rend invisibles les victimes du totalitarisme religieux - Olivier Nobile - UFAL - Page 12
 - 16 - « La pornographie : étape ultime de la libération sexuelle ou bien forme extrême d'aliénation des femmes ? » - Centre Hubertine Auclert - 6 juillet - Page 13
 - 17 - Rappel : Rencontre féministe internationale - 25 au 29 juillet - Page 13
 - 18 - Livre : L'Académie contre la langue française. Le dossier «féminisation» - Ouvrage collectif
 - 19 - Sur you tube : « Femmes en colère » - une lutte de femmes il y a 50 ans à Herstal en Belgique
-

Hommage à Maya, féministe lutte de classes et antiraciste

25 juin - Mairie Annexe du 14^{ème}

12 rue Pierre Castagnou

de 14h30 à 22h30

Maya Surduts nous a quitté-es le 13 avril dernier. Nous lui rendrons hommage le 25 juin. Mais la meilleure façon de faire vivre cet hommage est de poursuivre le combat qu'elle a mené

toute sa vie, celui pour un féminisme lutte de classe et anti raciste. Et pour ce nous avons besoin d'argent.

<https://www.lepotcommun.fr/pot/lytvmodh/participer>

Organisé par : Collectif Droits des Femmes et Cadac

MOBILISATIONS

2 - GPA - Non à la délibération des 21 et 22 juin 2016 à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Après avoir annulé l'examen du rapport en faveur de la GPA (Gestation pour autrui) le 2 juin dernier, le Conseil de l'Europe remet ça, en quasi catimini !!! Il délibérera les 21 et 22 juin prochains à Strasbourg sur le sujet.

Afin de tenter de bloquer des directives européennes favorables au principe de la GPA qui seront désastreuses pour les droits des femmes et les droits humains par les dérives marchandes qui s'en suivront, nous vous proposons d'écrire au chef de cabinet du Président de l'APCE (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), Mark Neville en vous référant, par exemple, à la lettre ouverte au président de l'APCE cosignée par la Cadac, la CLF et le Corp, publiée dans le Huffington Post du 6 juin 2016, sous le titre "Pour le respect des droits humains, il faut abolir la GPA". Merci de nous mettre en copie de votre courrier afin que nous puissions suivre cette action.

De notre côté, nous avons écrit aux 81 membres de cette commission pour réaffirmer notre refus de toute recommandation ou directive européenne en faveur de la GPA de quelque nature qu'elle soit. A ce jour, 54 associations féministes et des droits humains se sont associées aux actions lancées par nos trois associations: La Cadac, le CoRp, la CLF.

Lettre à mark.neville@coe.int ; Objet : GPA - délibération des 21 et 22 juin 2016 : commission des questions sociales, de la Santé et du développement durable

« Monsieur, nous avons appris que le rapport de Sutter, favorable à la GPA, sera de nouveau présenté en réunion de la commission des questions sociales, de la Santé et du développement durable à l'occasion de la session plénière de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe les 21 et 22 juin prochains à Strasbourg.

Nous sommes choqués que ce rapport soit réexaminé alors qu'il avait fait l'objet d'un rejet lors de la session de la commission du 15 mars dernier à Paris. Nous tenons à manifester notre opposition à toutes directives européennes favorables au principe de la GPA car désastreuses pour les droits des femmes et les droits humains par les dérives marchandes qui s'en suivront.

Nous nous associons à la lettre au président de l'APCE, cosignée par la Cadac, la CLF et le CoRp, publiée dans le Huffington Post du 6 juin 2016, sous le titre "Pour le respect des droits humains, il faut abolir la GPA". Nous vous remercions de bien vouloir transmettre notre message aux membres de la commission ». Votre signature.

http://www.huffingtonpost.fr/jocelyne-fildard/pour-le-respect-des-droits-humains-abolition-gpa_b_10316942.html .Les 54 associations

sur <http://coordinationlesbienne.org/spip.php?article361>.

3 - Un réfugié sur 10 est une femme dans les camps du Nord de la France. Donnons-leur les moyens de la #santepourtous - Fondation des Femmes

Aujourd'hui, vous pouvez agir : Dans les camps du Nord de la France, 10 % des réfugiés sont des femmes. Soutenez-les en leur permettant d'accéder aux soins. Diffusez ce message autour de vous. Ça ne prend que 2 minutes et ça ne fait que du bien. Le manque de moyens reste le principal frein à la mise en œuvre des projets en faveur des femmes réfugiées. Pour exemple, Gynécologie Sans Frontières, en difficultés depuis le démantèlement de la "Jungle" de Calais :

« Contrairement à nos prévisions, nous n'avons à ce jour reçu aucune subvention de la part des institutions territoriales, ce qui est une très mauvaise surprise. Pour la phase 2 qui s'annonce, nous comptons à nouveau sur les particuliers, comme vous, et les fondations privées » - Dr Richard Matis, Vice Président Exécutif de GSF - Référent du Projet.

Vos dons permettront de financer :

- Du matériel médical et gynécologique pour assurer des consultations et maraudes dans les 6 camps de réfugiés du Nord Pas de Calais ;
- L'achat d'un véhicule pour assurer une présence régulière aux côtés des femmes à Grande Synthe ;
- La réalisation de tests et examens de dépistage en Ile-de-France (ex: un dépistage de cancer du col de l'utérus = 25 euros) ;
- Le fonctionnement logistique d'un camion itinérant pour aller à la rencontre des femmes en situation de grande précarité en Ile-de-France.

Ce que vous garantit la Fondation des Femmes :

- Des associations fiables, solides et dont le soutien privé est aujourd'hui vital pour qu'elles déploient leurs actions ;
- Des fonds intégralement et équitablement répartis aux associations ;
- L'envoi de votre reçu fiscal automatiquement par email.

Merci d'avance pour votre générosité.

Pour donner : <https://www.helloasso.com/associations/association-de-prefiguration-de-la-fondation-des-femmes/collectes/sante-pour-toutes>

INTERNATIONAL

4 - Communiqué de la MMF Brésil : Laissez vivre Apyka' i

Une des communautés Guarani Kaiowá les plus vulnérables de la région de Mato Grosso do Sul a reçu un ordre officiel du juge Fabio Kaiut Nunes de la 1^{ère} Cour Fédérale et doit être expulsée de son tekona en 24 heures. Le Juge a autorisé le massacre et l'extermination) des survivants Apyka' i. Madame Damiana, dirigeante traditionnelle do Tekoha, qui a perdu tous les membres de sa famille dans la lutte pour garder ses terres, affirme que personne ne quittera les lieux.

Depuis des décennies ils vivent dans le fossé de la route, subissant les attaques des sociétés privées de sécurité, portant le feu de leurs casernes sous le commandement des producteurs ruraux, l'eau potable provenant des rivières contaminés par les pesticides - Apyka'I peut être considéré comme un exemple du génocide dont les peuples autochtones du Mato Grosso do Sul souffrent. Plusieurs personnes ont été tuées, écrasées par ses voitures ou empoisonnées par les pesticides dans les plantations qui entourent la zone. Malgré cela, les peuples Guarani Kaiowá résistent courageusement aux attaques permanentes de l'agro-alimentaire soutenu par le Système judiciaire.

Nous, les femmes de la Marche Mondiale des Femmes du Brésil et du monde, nous dénonçons encore une fois ce génocide contre ces peuples. Nous réclamons la délimitation immédiate des terres des indigènes dans l'Etat de Mato Grosso do Sul (et dans le Brésil). Nous réclamons aussi la restauration du droit d'usage de la terre à la communauté Apyka' i.

TEXTES

5 - Hommage du Haut Conseil à l'Egalité à Benoîte GROULT

La romancière et journaliste Benoîte Groult est décédée ce matin à l'âge de 96 ans. C'est une grande lumière du féminisme qui s'éteint.

Grâce à ses écrits, Benoîte Groult a largement fait avancer la connaissance et la conscience des inégalités entre les femmes et les hommes. Son féminisme était concret, enjoué et sans tabou : du plaisir féminin aux tâches domestiques, en passant par l'engagement des hommes dans le féminisme ou les violences faites aux femmes.

C'est elle qui souligna que « Le féminisme n'a jamais tué personne. Le machisme tue tous les jours. ». C'est elle qui, ces dernières années, a eu à cœur de transmettre ses observations et messages aux nouvelles générations, notamment à la nouvelle vague de militant.e.s féministes. Lisons et relisons ses romans ou ses essais, en particulier le brillant « Ainsi soit-elle »

Jusqu'au bout de sa vie, Benoîte Groult a incarné l'audace et la liberté. Au nom du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, je souhaite aujourd'hui lui rendre un hommage appuyé et empreint d'une grande gratitude.

Danielle Bousquet, Présidente du HCE

6 - Contre l'amendement n° 866 au projet de loi "Egalité et Citoyenneté" (cet amendement a été retiré) - Texte collectif

Exposé sommaire : Cet amendement vise à faire du sexisme une circonstance aggravante de tous les crimes et délits au même titre que le racisme et l'homophobie. Les institutions internationales recommandent de prendre en compte le caractère sexiste des violences faites aux femmes. Ainsi, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'encontre des femmes (CEDEF/CEDAW) dans sa recommandation 19 rappelle que « la violence fondée sur le sexe est une forme de discrimination qui empêche sérieusement les femmes de jouir des droits et libertés au même titre que les hommes » et invite les États à « prendre des mesures constructives visant à éliminer toutes les formes de violences à l'égard des femmes ». « La violence à l'encontre des femmes constitue un enjeu sociétal et ne peut pas être attribuée à des comportements individuels ou à des histoires personnelles.

Comme le rappelle la CNCDH dans son avis du 30 mai 2016 sur les violences faites aux femmes et le féminicide, lorsque l'on pense de manière globale les violences faites aux femmes comme des violences spécifiques ayant un caractère discriminatoire et qui touchent les femmes parce qu'elles sont des femmes, il paraît légitime et utile de les qualifier juridiquement. Les diffamations ou injures à caractère sexiste sont sanctionnées pénalement mais il n'existe pas de reconnaissance spécifique des meurtres sexistes, alors même que les meurtres homophobes ou racistes par exemple font l'objet de dispositions spécifiques. En refusant de reconnaître la spécificité de certains « homicides » sexistes, on contribue à invisibiliser une construction sociale fondée sur le genre qui est largement défavorable aux femmes.

Lettre collective : Madame, Monsieur / la ministre / le/la député.e.... / le défenseur des droits....

Nous avons découvert le dépôt d'un amendement gouvernemental n°866 devant la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi "Egalité et Citoyenneté". Cet amendement crée un article 132-77-1 dans le Code pénal qui, s'il était voté, disposerait :

« Lorsqu'un crime ou un délit est précédé, accompagné ou suivi de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui, soit portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur sexe, soit établissent que les faits ont été commis contre la victime à raison de son sexe, le maximum de la peine privative de liberté encourue est relevé ainsi qu'il suit :

« 1 - Il est porté à la réclusion criminelle à perpétuité lorsque l'infraction est punie de trente ans de réclusion criminelle ;

« 2 - Il est porté à trente ans de réclusion criminelle lorsque l'infraction est punie de vingt ans de réclusion criminelle ;

« 3 - Il est porté à vingt ans de réclusion criminelle lorsque l'infraction est punie de quinze ans de réclusion criminelle ;

« 4 - Il est porté à quinze ans de réclusion criminelle lorsque l'infraction est punie de dix ans d'emprisonnement ;

« 5 - Il est porté à dix ans d'emprisonnement lorsque l'infraction est punie de sept ans d'emprisonnement ;

« 6 - Il est porté à sept ans d'emprisonnement lorsque l'infraction est punie de cinq ans d'emprisonnement ;

« 7 - Il est porté au double lorsque l'infraction est punie de trois ans d'emprisonnement au plus.

« Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux infractions prévues aux articles 222-23 à 222-33 et 227-25 à 227-27, ni lorsque la circonstance qu'il prévoit constitue déjà l'un des éléments constitutifs de l'infraction ou lorsque l'infraction est déjà aggravée soit en application de l'article 132-77 soit parce qu'elle est commise par le conjoint, le concubin de la victime ou le partenaire lié à celle-ci par un pacte civil de solidarité, soit parce qu'elle est commise contre une personne afin de la contraindre à contracter un mariage ou à conclure une union ou en raison de son refus de contracter ce mariage ou cette union.»

L'exposé sommaire des motifs est rédigé comme suit : "Cet amendement insère dans le code pénal un article 132-77-1 instituant une circonstance aggravante générale de sexisme, applicable à l'ensemble des crimes et des délits.

Cet article reconnaît ainsi que les faits sexistes, racistes ou homophobes sont d'une égale gravité et évite toute concurrence des motifs de violences ou discriminations. Dans un souci de cohérence, cet article exclut toutefois de son champ d'application les infractions pour lesquelles le mobile sexiste est déjà pris en compte, directement ou indirectement, soit par l'incrimination elle-même (viol, agressions sexuelles, harcèlement sexuel, atteintes sexuelles) soit en tant qu'élément constitutif (comme les discriminations fondées sur le sexe), soit par une autre circonstance aggravante (circonstance aggravante de commission des faits au sein du couple ou en raison du refus d'un mariage forcé)."

Sous couvert de rendre d'une "égale gravité" les "faits sexistes, racistes ou homophobes" et "d'évit[er] toute concurrence des motifs de violences ou discriminations", cet amendement renforce au contraire une hiérarchie déjà existante entre la répression de certaines infractions selon le critère qui les a motivées; il fait l'inverse de ce qu'il annonce.

Cette hiérarchie existe en effet déjà. Les peines prévues en cas de meurtre, de violences volontaires, de tortures et actes de barbarie, d'agression sexuelle ou de viol sont déjà aggravées depuis la loi de sécurité intérieure du 18 mars 2003 "à raison de l'orientation ou identité sexuelle de la victime" ; Aucune infraction n'est aggravée en raison du sexe de la victime, encore moins quand elle a été commise pour un motif sexiste

Par exemple, l'agression sexuelle d'un homme en raison de son homosexualité est puni de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende alors que l'agression sexuelle d'une femme parce qu'elle est une femme est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100 000€ d'amende.

Les agressions sexuelles et les viols commis à l'encontre des femmes, qui sont largement les plus fréquents et qui sont donc nécessairement commis à leur encontre parce qu'elles sont des femmes (sinon quel incroyable hasard!), sont punis de peines inférieures et sont donc considérés comme moins graves par le législateur. Ils sont d'ailleurs juridiquement qualifiés de crimes et de délits "simples".

Ces délits et crimes "sont [donc] tellement normaux et ordinaires que les peines doivent rester normales et ordinaires". S'il créé en effet une circonstance aggravante de "sexisme", l'amendement repris ci-dessus exclut précisément de son champ d'application les infractions qui sont le plus

susceptibles d'être commises à l'encontre des victimes parce qu'elles sont des femmes : les agressions sexuelles, le viol, le harcèlement sexuel.

Les justifications apportées à cet arbitrage sont toutes plus inopérantes les unes que les autres :

*Sont exclues les infractions dans lesquelles le "mobile sexiste" serait "déjà pris en compte" "directement ou indirectement (...) par l'incrimination elle-même (viol, agressions sexuelles, harcèlement sexuel, atteintes sexuelles) ».

Or, la loi pénale méconnaît totalement le "sexisme", que cela soit "directement" ou "indirectement", et considérer que les infractions à caractère sexuel feraient du « 2 en 1 » en incluant le sexisme revient à la vieille idée patriarcale selon laquelle les femmes sont le sexe et ne correspond à aucune réalité juridique ou même judiciaire. Nous l'aurions déjà remarqué.

Si, au travers de cet amendement, le gouvernement suggérait en réalité que les violences sexuelles sont dans d'écraçantes proportions commises par des hommes sur des femmes parce qu'elles sont des femmes, que les délits et crimes sexuels seraient donc sexistes, ce que nous approuverions, qu'il aille alors jusqu'au bout de cette logique et qu'il le rende visible plutôt que d'en tirer argument pour ne rien faire.

*Au terme de cet amendement, ne peuvent également être aggravées pour cause de sexisme les infractions les plus couramment commises, outre les violences sexuelles, dans un cadre conjugal : les violences volontaires, les tortures et actes de barbarie et le meurtre, justement au motif qu'elles seraient déjà aggravées quand elles sont commises au sein d'un couple ou ex-couple, comme si cette circonstance aggravante et celle de "sexisme" pouvaient se confondre.

Cela n'est évidemment pas le cas. Le meurtre d'un époux peut l'être pour des raisons strictement crapuleuses (héritage) ou encore pour se défendre (comme l'a fait Jacqueline Sauvage pour ne citer qu'elle). Ces crimes ne sont en aucun cas sexistes.

Enfin, le gouvernement reste silencieux dans son exposé des motifs sur une catégorie d'infractions auxquelles la circonstance aggravante de sexisme ne pourrait être appliquée : celles qui sont déjà aggravées "en application de l'article 132-77" du Code pénal, relatif à la circonstance aggravante liée à l'orientation sexuelle. Cette disposition est en effet injustifiable puisqu'elle interdit l'application de la circonstance aggravante de sexisme aux infractions pénales déjà aggravées parce qu'ayant été commises "à raison de l'orientation sexuelle de la victime". Loin "d'éviter toute concurrence des motifs de violences", le gouvernement la crée à nouveau de toutes pièces de manière parfaitement explicite.

Pas de circonstance aggravante de sexisme en matière de violences sexuelles, de violences volontaires, de tortures et actes de barbarie, de meurtre, et même de menaces, de vol ou d'extorsion, ces infractions étant déjà aggravées "à raison de l'orientation sexuelle de la victime"... mais alors que reste-il ? Le "souci de cohérence" dont se prévaut le gouvernement est un souci de cohérence toute patriarcale. Nos associations exigent donc le retrait de cet amendement

7 - Prostitution et Euro 2016 - Communiqué de l'Amicale du Nid

A l'occasion du Championnat d'Europe de football 2016 qui se tiendra dans plusieurs villes de France, l'Amicale du Nid qui accompagne des personnes prostituées vers la sortie de la prostitution, tient à rappeler son engagement dans le combat pour l'Abolition de la prostitution.

Le 13 avril 2016, 70 ans après la loi Marthe Richard qui interdisait les maisons closes, a été promulguée une loi qui « vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » : Reconnu comme une exploitation du corps et une violence faite aux femmes l'achat d'actes sexuels est désormais interdit en France. Les clients sont dorénavant passibles d'une amende de 1500 € et plus s'il y a récidive ; Un parcours de sortie de la prostitution est créé ainsi qu'un fonds dédié ; La lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains est renforcée en même temps que les victimes sont mieux protégées.

Nous nous réjouissons que notre pays ait rejoint dans ces objectifs la Suède, l'Islande et la Norvège, autres pays européens abolitionnistes.

Nous espérons vivement que l'Euro 2016 qui se déroulera du 10 juin au 10 juillet ne sera pas l'occasion de prostituer des femmes et ainsi d'atteindre à la dignité de toutes les femmes, comme cela a été le cas à diverses reprises lors d'autres rencontres sportives.

La France est un pays d'égalité entre les femmes et les hommes, le temps de rencontres sportives agrémentées de la violence prostitutionnelle est révolu !

8 - Affaire Carlton : DSK condamné au civil à 10.000 euros de dommages et intérêts - 20 minutes

C'est une victoire pour le Mouvement du Nid, qui vise à abolir la prostitution. Dominique Strauss-Kahn a été condamné au civil ce jeudi 16 juin 2016 par la cour d'appel de Douai (Nord) à verser 10 000 euros de dommages et intérêts pour préjudice moral à l'association dans l'affaire dite du « Carlton de Lille ». Sept autres personnes impliquées dans l'affaire ont également été condamnées pour leur faute civile à hauteur de 10 000 euros pour préjudice moral. Ces derniers ainsi que DSK devront verser conjointement 2 000 euros pour préjudice matériel. L'ancien candidat à la primaire socialiste avait été relaxé en juin 2015 par le tribunal correctionnel de Lille (Nord) aux côtés de treize autres prévenus jugés pour « proxénétisme aggravé » dans le cadre de cette affaire.

Lorraine Questiaux, chargée de mission des affaires juridiques du Mouvement du Nid souligne : « L'une des dispositions de la décision de la cour d'appel est particulièrement intéressante. Elle précise en effet que Dominique Strauss-Kahn ne pouvait ignorer la qualité de prostituées des femmes présentes lors des différentes soirées auxquelles il a participé ». Selon la décision consultée par *20 Minutes*, la juridiction se justifie ainsi : « Si un silence certain était maintenu sur leur qualité de prostituées participant aux soirées où Dominique Strauss-Kahn était lui-même présent, il n'en demeure pas moins que ce dernier avait une parfaite connaissance de la présence de professionnelles ».

« *Récréations festives* » : Ces soirées libertines, que Dominique Strauss-Kahn appelait « récréations festives », avaient été qualifiées de « boucherie », « d'horreur » et « d'abattage » par Jade et Malika*, deux prostituées ayant témoigné lors du procès en première instance. Les avocats de l'ex-patron du FMI, Frédérique Baulieu, Richard Malka et Henri Leclerc ont fait savoir à *20 Minutes*, qu'ils comptaient se pourvoir en cassation : « Il s'agit d'une décision qui retient une simple faute civile après une relaxe définitive qui n'est en aucun cas remise en cause. C'est juridiquement incompréhensible et nous allons saisir la Cour de la cassation ».

Le mouvement du Nid était la seule association à avoir fait appel du jugement rendu en juin à Lille. Lorraine Questiaux estimait à l'époque pour justifier le recours « que le comportement des prévenus a causé un préjudice aux personnes prostituées et donc aux associations qui les aident ».

* Les prénoms ont été changés.

9 - Contre toutes les formes d'hétérosexisme ! Boycott de Bagelstein, solidarité avec les condamnés - Texte collectif

Le 25 mai, le Collectif FéminismeS de Rennes 2 dénonçait la communication de la chaîne de restauration Bagelstein, fondée sur les pires « blagues » sexistes et LGBTIphobes, puisque l'on trouve sur la décoration et les emballages des phrases comme : « L'amour c'est sportif, surtout lorsque l'un des deux n'est pas d'accord », « Donne : pouffe en bon état. A peine utilisée. Peu de conversation », « Un homme amoureux ne brisera jamais le cœur d'une femme. Mais son cul peut-être », « J'en ai marre de ces gays là ». Le 26 mai, quatre étudiants se rendaient au magasin de vente à emporter pour constater et dénoncer le genre « d'humour » pratiqué par Bagelstein. Ils ont

été pris à partie par le gérant, et suite à l'altercation, interpellés par la BAC. En comparution immédiate, pour s'être simplement manifesté contre cette communication, ces quatre personnes ont écopé de 1100 € de dédommagement et de un à trois mois de prison ferme, avec mandat de dépôt, alors même qu'ils avaient des casiers judiciaires vierges.

Organisations engagées dans la lutte contre le sexisme et les LGBTIphobies, nous dénonçons avec colère et dégoût la stratégie de communication de Bagelstein, qui joue sur les pires propos sexistes et LGBTIphobes, et cautionne, sous couvert de second degré, l'oppression hétérosexiste, la culture du viol et toutes les formes de violences à l'encontre des femmes et des LGBTI. De plus, il s'avère nécessaire d'ouvrir une enquête sur la récurrence de ce type de propos de la part de Bagelstein. Rappelons que tous les trois jours une femme meurt sous les coups de son conjoint, que le taux de suicide chez les LGBTI est sept fois plus élevé, que 100% des femmes ont été victimes de harcèlement...y a-t-il matière à rire ?

Aujourd'hui, les LGBTIphobies progressent en même temps que les extrêmes droites et les intégrismes religieux. C'est une régression sociale que nous ne pouvons ni ne devons tolérer. La banalisation des propos LGBTIphobes peut conduire à des comportements criminels tels que les événements tragiques d'Orlando en Floride. Cela doit être dénoncé comme une gangrène de nos idéaux d'Egalité de Liberté, de Justice, de Solidarité.

En convoquant sa communication à l'occasion des précédentes Marches des Fiertés pour sa défense, Bagelstein tente de se faire passer pour LGBTI-friendly, c'est-à-dire d'instrumentaliser un segment de nos luttes, dans une optique de division. Nous ne tombons pas dans ce piège. Nous appelons touTEs, à la suite du Collectif FéminismeS de Rennes 2, au boycott de Bagelstein et à l'organisation de rassemblements partout où c'est possible, pour dénoncer leur communication scandaleuse.

Nous condamnons la peine démesurée infligée aux étudiants venus protester contre des propos indignes. Nous exigeons leur libération immédiate, et leur relaxe dans cette affaire.

Premiers signataires : Act up, CNDF, les effFRONTé-e-s, FièrEs, Marche Mondiale des Femmes, Union syndicale Solidaires...

10 - Le sexime tue les femmes - Collectif Insomnia

Nous sommes Insomnia, un collectif féministe qui lutte contre les propos sexistes, misogynes, homophobes et haineux. Nous agissons dans le but de médiatiser et de dénoncer les marques, enseignes et institutions qui font usage de tels propos, au moyen d'actions pacifiques et symboliques.

Bagelstein, enseigne de bagels est aujourd'hui numéro 1 sur le marché français. Son image est construite sur l'usage systématique de "plaisanteries" sexistes, misogynes, homophobes, racistes et grossophobes diffusées sur tous ses supports de vente et de communication (vitrines, murs, tables, menus, produits, réseaux sociaux,...).

Parmi ces messages on peut lire :

- « L'amour c'est sportif surtout quand un des deux ne veut pas. »
- « Un homme amoureux ne brisera jamais le cœur d'une femme. Mais son cul peut-être. »
- « Il ne faut pas jouer avec le cœur d'une femme, mais plutôt avec ses seins, elle en a deux. »
- « Petite annonce : Pouffe en bon état. A peine utilisée. Peu de conversation. »

Parce que la souffrance et l'humiliation ne sont pas un sujet de plaisanterie. ; Parce que les viols et les agressions ne sont pas de croustillantes anecdotes à lire entre deux bouchées. ; Parce que chaque jour, en France et dans le monde, les femmes sont jugées, rabaisées, méprisées, agressées, vendues, violées : nous avons décidé d'agir.

En plein cœur de Paris, ville dans laquelle la marque est la plus implantée, nous avons mené dans la nuit du 16 au 17 juin une action contre une vingtaine de magasins Bagelstein. Nous avons recouvert

l'intégralité des vitrines d'affiches pédagogiques, rappelant à travers les chiffres des violences faites aux femmes qu'il ne s'agit pas d'un sujet anodin. Les portes des magasins sont désormais recouvertes de l'inscription « Le sexisme tue les femmes » et non plus d'une énième "plaisanterie" sexiste.

- Nous accusons Bagelstein de minimiser les violences subies par les femmes et d'ignorer ainsi les conséquences réelles pour les victimes qui sont déjà confrontées quotidiennement à ces propos.
- Nous accusons Bagelstein de banaliser et d'encourager les comportements violents contre les femmes en en faisant un sujet de moquerie.
- Nous accusons Bagelstein de perpétuer une culture sexiste et destructrice en la propageant massivement sur ses supports de vente et de communication ainsi que sur les réseaux sociaux. Car nous refusons avec force et détermination que Bagelstein continue d'exercer en toute impunité sa misérable propagande sexiste : nous appelons au girlcott/boycott massif de Bagelstein ;
- Nous encourageons chacun.e à dénoncer l'enseigne auprès du jury de déontologie publicitaire (www.jdp-pub.org) ;
- Nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à la campagne promotionnelle actuelle de la société Bagelstein, basée sur un « humour » discriminatoire et oppressif contre les femmes et les personnes homosexuelles.
- Nous demandons que toutes les organisations telles que le Jury de Déontologie Publicitaire et l'Autorité de Régularisation Professionnelle de la publicité appliquent enfin l'article 225-1 du Code pénal.

Le sexisme tue les femmes !

11 - UEFA EURO 2016 : Paris lance une campagne de prévention de la prostitution.

L'UEFA EURO 2016 sera officiellement lancé vendredi prochain. Dans ce cadre, la Ville de Paris conduit une série d'actions de prévention, dont une campagne à destination des supporters visant à les sensibiliser sur la question de la prostitution.

Composée de trois affiches et d'un [clip vidéo](#), cette campagne sera diffusée tout au long de la compétition, dans la Fan Zone et aux abords des stades, afin de sensibiliser les supporters au sujet du tourisme sexuel lors des grands événements sportifs.

Les visuels, réalisés en partenariat avec l'association « Le Mouvement du Nid », présentent trois portraits de femmes prostituées, avec le message *Le prix d'une passe n'est pas celui que tu crois*. L'objectif de ces affiches est de sensibiliser le public aux violences qu'implique la prostitution. Ils seront diffusés sous la forme de 1 200 affiches et 120 000 cartes postales, en français et en anglais.

Le spot vidéo, intitulé « Les hommes disent NON à la prostitution » et réalisé par l'association « Zéromacho », interpelle en utilisant le ton de la comédie. Il tourne au ridicule les « clients » de la prostitution, porteurs d'une virilité archaïque et violente. Lui aussi traduit en anglais, il sera diffusé dans la Fan Zone Tour Eiffel avant chaque retransmission de match et sur les réseaux sociaux.

« Avec le message, « Le prix d'une passe n'est pas celui que tu crois », nous avons voulu mettre fin à la banalisation des conséquences de la prostitution et responsabiliser ceux qui achètent du sexe, ceux qui détournent les yeux ou encore ceux qui s'en amusent », explique Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits Humains.

« Nous savons, bien entendu, qu'aujourd'hui la majorité des supporters vivent leur passion pour le football, entre amis ou en famille, dans le respect des femmes. Néanmoins, parmi le million de supporters présents, quelques-uns sont des clients habituels ou occasionnels de la prostitution. Notre objectif est de les interpeller et de prévenir ces actes qui constituent une forme de violence et qui, en France, sont désormais sanctionnés par la loi », ajoute-t-elle.

Le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes a annoncé son souhait de décliner la diffusion de ces affiches à l'échelle nationale.

La Ville de Paris est engagée depuis 2009 dans la lutte contre le système prostitutionnel et dans l'aide et l'accompagnement des personnes prostituées à la sortie de la prostitution. Elle a notamment formalisé ces engagements en inscrivant la lutte contre le proxénétisme et l'accompagnement des victimes d'exploitation sexuelle dans le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité cosigné par la Maire, le Préfet de Police, le Procureur de la République, le Préfet de Région Ile-de-France, Préfet de Paris et le Recteur de l'Académie de Paris.

12 - Le Haut Conseil à l'Egalité appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre une éducation à la sexualité à la hauteur des besoins des jeunes

Le 15 juin, le Haut Conseil à l'Egalité a remis à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Bekjadem, et à la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence Rossignol son rapport relatif à l'Education à la sexualité : « répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes ».

Depuis les années 2000, les chiffres sur l'entrée des jeunes dans la vie amoureuse et sexuelle sont stables : le premier baiser survient en moyenne à 14 ans tandis qu'à 17 ans, la moitié des adolescents - filles comme garçons - a déjà eu un rapport sexuel. Si des progrès ont été faits en matière d'accès à la contraception et d'usage du préservatif lors des premiers rapports, les choses évoluent peu en matière de stéréotypes sexistes, notamment sur les questions liées à la sexualité. En effet, malgré une émancipation sexuelle certaine des femmes depuis la diffusion et le remboursement de la pilule, la sexualité continue d'être un domaine empreint d'inégalités et d'idées reçues sur ce que serait ou ne serait pas une sexualité féminine et une sexualité masculine.

Or, ces idées reçues ont des conséquences dramatiques en matière de violences sexistes : 7,5% des filles déclarent avoir été victimes, à l'école, de voyeurisme, de caresses ou de baisers forcés et une jeune femme sur dix de moins de 20 ans déclare avoir été agressée sexuellement au cours de sa vie. Ces violences sexistes trouvent un écho démultiplié par la viralité des réseaux sociaux, devenus une cour de récréation virtuelle : 1 collégienne sur 5 a été victime de cyberviolence.

Face à ces constats, le Haut Conseil à l'Egalité pointe une éducation à la sexualité qui reste parcellaire et inégale selon les territoires, en dépit de l'obligation annuelle de 3 séances du CP à la Terminale prévue par la loi du 4 juillet 2001. Lorsqu'elle est mise en œuvre, cette information reste encore trop souvent restreinte à des questions d'ordre anatomique et biologique.

Or, confronté.es à la difficulté de la société française à parler sereinement de leurs préoccupations, et face au manque de sources d'informations fiables et identifiées, les jeunes peuvent être amené.es à se tourner vers des contenus erronés, moralisateurs voire sexistes, que ce soit sur internet ou dans des émissions de libre antenne.

Faisant le constat que l'adolescence est un moment révélateur des inégalités filles-garçons et des discriminations homophobes, le Haut Conseil à l'Egalité considère urgent de généraliser l'éducation à la sexualité, partie prenante de la construction des jeunes en tant que citoyen.ne responsable. L'Ecole a une obligation légale en matière d'éducation à la sexualité, mais elle ne peut pas tout seule. L'éducation à la sexualité est donc aussi l'affaire des médias, des familles, des jeunes eux-mêmes, mais aussi celle des clubs sportifs, des missions locales ... et de tous les autres lieux de socialisation des jeunes.

Dans son rapport remis ce jour, le HCE préconise une prise de conscience de la société et un plan d'actions interministériel en faveur de l'éducation à la sexualité articulé autour de 30 recommandations et 4 grandes priorités : Mieux connaître et reconnaître la sexualité des jeunes ; Renforcer de manière ambitieuse la politique interministérielle d'éducation à la sexualité ;

Organiser, financer, évaluer et renforcer la visibilité de l'action de l'Education nationale en matière d'éducation à la sexualité ; Responsabiliser les autres espaces clés de socialisation des jeunes hors-école pour prendre en compte leur parcours de vie.

13 - L'éducation à la sexualité : un tremplin vers l'émancipation et l'égalité - Planning Familial

Le Planning Familial salue la publication du rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) consacré à la sexualité des jeunes, et remis à la ministre de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, et à la ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol, ce mercredi 15 juin. Ce rapport pourra servir de socle commun à la mise en œuvre d'un plan audacieux interministériel à la hauteur des besoins associant pilotage, formation et actions sur le terrain.

Dans un contexte européen pollué par des campagnes de désinformation sur la sexualité, orchestrées par des groupements anti-choix qui veulent empêcher toute parole et information sur ces thèmes, il est essentiel de rappeler que les jeunes ont besoin de l'éducation à la sexualité : c'est un maillon incontournable pour les aider à se construire, à s'épanouir, à s'autonomiser, à faire des choix éclairés dans le respect de soi et d'autrui.

L'éducation à la sexualité menée dès le plus jeune âge contribue à construire un socle social favorable pour vivre sa vie sexuelle, partager son plaisir, son désir, son orientation sexuelle sans crainte, sans peur, sans jugement contrainte ou dépendance, et avoir les outils pour se protéger contre les IST VIH et grossesses non prévues.

Déconstruire les idées reçues, lever les tabous dès le plus jeune âge, favoriser les échanges entre pairs, avec une approche globale et positive sont selon le Planning les axes prioritaires sur lesquels il est primordial de travailler conjointement à partir de la parole des jeunes et de leur implication. Le Planning réaffirme la forte nécessité de construire un plan interministériel global d'éducation à la sexualité, clé de voûte essentielle pour établir des rapports d'égalité entre les sexes et les sexualités.

Pour en savoir plus sur le rapport : www.planning-familial.org

14 - Plus que jamais, Pride ! - Cy Jung, écrivaine

Dans la nuit du 11 au 12 juin 2016, un tireur a abattu quarante-neuf personnes et blessé cinquante-trois autres dans une boîte gay d'Orlando (États-Unis), le Pulse. Cette tuerie, revendiquée très rapidement par l'organisation terroriste internationale État islamique, est la plus importante de l'histoire des États-Unis et de la communauté homosexuelle. Elle s'inscrit dans une guerre mondiale aux multiples théâtres d'opération, entre attentats sanguinaires et batailles meurtrières, guerre dont les premières victimes sont les populations civiles déplacées, assassinées, violées, dépouillées de leurs biens et de leur dignité.

Cette inscription dans l'histoire ne doit pas nous faire oublier que la tuerie d'Orlando est la marque d'une haine homophobe que l'on dénonce volontiers chez certains dictateurs et autres prophètes obscurantistes mais dont les États dits démocratiques et leurs classes dirigeantes et pensantes ne sont pas exempts. L'homophobie, à l'instar du racisme, de la xénophobie et du sexisme, n'est pas une attitude individuelle développée par des personnes à l'esprit dérangé même si celles-ci en sont les exécutrices les plus visibles. L'homophobie est un système de domination propre à l'ordre bourgeois, hétérosexiste et raciste, ordre qui fonctionne et prospère sur des mécanismes bien identifiés d'exclusion, de discrimination et de violence.

Les luttes pour l'égalité des droits, si elles sont indispensables car elles touchent au quotidien des personnes, ne doivent pas faire illusion. Les droits acquis ne sont pas la preuve d'une allégeance de l'ordre bourgeois, hétérosexiste et raciste à l'homosexualité. Ils ne sont qu'un moyen qu'il se donne pour que les homosexuels servent ses intérêts en intégrant le système patriarcal qui fonde la famille, le mariage et la parentalité, système qui entretient lui-même une homophobie sociale dont

les injures et discriminations ordinaires, les slogans de type « les pédés au bûcher », les dogmes religieux sur le caractère « satanique » ou « abominatoire » (sic) de l'homosexualité, ne sont que le prélude organisé d'une violence physique et morale qui atteint chaque homosexuel dans son intimité. Parce qu'elle est ontologiquement révolutionnaire en ce qu'elle permet de penser l'ordre social et affectif autrement qu'à travers la barrière génitale, en ce qu'elle porte le désir au cœur des relations humaines, et parce qu'elle interroge par ricochet le pouvoir et la manière de le vivre ou de l'exercer, l'homosexualité met directement en danger l'ordre bourgeois, hétérosexiste et raciste si tant est que l'on ne sacrifie pas son subversif suc sur l'autel d'une égalité des droits qui n'est aucunement en mesure de faire reculer l'homophobie car celle-ci se fonde sur la capacité du désir homosexuel à changer le monde.

À quelques jours de la marche des Fiertés parisienne à laquelle elle participera plus que jamais, Cy Jung veut rendre hommage aux victimes d'Orlando, à toutes les victimes des violences homophobes, xénophobes, sexistes et racistes individuelles et collectives et enjoint chacun à prendre ses responsabilités. Le temps de la reconquête de la dimension révolutionnaire de l'homosexualité est venu avec un seul objectif : la déconstruction de l'ordre bourgeois, hétérosexiste et raciste pour un monde de justice et de liberté.

15 - Massacre anti-homosexuels aux Etats-Unis : Quand le discours politico-médiatique rend invisibles les victimes du totalitarisme religieux - Olivier Nobile - UFAL

Dans la nuit de samedi 11 juin 2016, un individu a perpétré un massacre dans une boîte de nuit gay d'Orlando en Floride causant la mort de 49 personnes et de nombreux blessés. Le bilan de cette tuerie en fait l'attentat le plus meurtrier depuis le 11 septembre 2001 sur le sol américain. Le procédé rappelle évidemment celui du massacre du Bataclan à Paris lors des attentats de novembre 2015. Le tueur a indiqué avoir fait allégeance à Daesh, et l'attentat a été effectivement revendiqué par l'EI quelques heures après le massacre.

Au-delà du profil psychologique du tueur qui visiblement fait débat, ou de son ralliement de la dernière heure à Daesh, cet attentat nous dévoile une nouvelle fois le visage monstrueux du totalitarisme religieux de l'Etat Islamique ou de ceux qui s'en revendiquent. Plus largement, ce massacre nous rappelle à quel point les homosexuels demeurent une cible privilégiée des fondamentalistes religieux, et sur ce point, reconnaissons que l'Islam politique est loin d'avoir le monopole de la haine. Pour tous les tenants d'un discours social et politique assis sur l'interprétation du texte religieux, les homosexuels continuent d'être considérées comme des dégénérés à éliminer, et leur pratique sexuelle un choix déviant remettant en cause la puissance viriliste de la figure masculine au sommet de l'édifice social. Sans faire de comparaisons en termes de violence et de traumatisme, ce nouvel épisode homophobe doit nous rappeler que la France est, elle-aussi, le théâtre de nombreux épisodes homophobes, dont le l'un des sommets a été atteint avec la charge haineuse proférée par les manifestants les plus réactionnaires anti-mariage égalitaire en 2013.

Le plus surprenant dans cette affaire est le traitement politico-médiatique du massacre d'Orlando dans notre pays. Surprenant en effet de ne voir qu'un seul quotidien français titrer sur le fait que les victimes ont été choisies précisément parce qu'elles étaient homosexuelles. Au traumatisme du massacre vient donc s'ajouter l'ignominie d'une tentative d'invisibilisation des victimes que l'on n'ose nommer pour ce qu'elles sont. Celle-ci atteste avec acuité que l'homosexualité demeure un sujet dérangeant, y compris dans l'esprit de notre Président de la République, qui l'a qualifiée de "choix d'orientation sexuelle". Non, Monsieur le Président, l'homosexualité n'est pas un choix et les homosexuels vivent leur orientation sexuelle de manière aussi naturelle que les hétérosexuels. L'homosexualité n'est que l'un des visages les plus normaux de l'humanité, celui de l'amour et de l'affection entre deux individus de même sexe. C'est parce que l'homosexualité remet en cause les schémas d'assignation sexuée des rôles au sein du couple et au sein de la société plus généralement,

en particulier la prétendue dichotomie "sexe fort" / "sexe faible", que les réactionnaires et fondamentalistes du monde entier ne peuvent supporter l'homosexualité ; celle-ci dévoie en effet les schémas de domination masculine au cœur de toute les idéologies religieuses, traditionnelles et patriarcales.

L'UFAL, association républicaine laïque et progressiste, a toujours mené le combat pour une égalité des droits de tous les citoyens quels que soient leurs croyances, leur origine ethnique, leur pratique religieuse, leur sexe ou leur pratique sexuelle. Elle s'est engagée sans ambiguïté et depuis toujours dans le combat pour la reconnaissance égalitaire des droits des homosexuels vis-à-vis des institutions républicaines. A tous ceux qui opposent au véritable discours laïque et républicain les solutions émollientes du dialogue inter-religieux mâtiné d'une sympathie coupable à l'encontre des revendications des minorités religieuses (réelles ou supposées) doivent désormais assumer les conséquences de leurs prises de position. Et seraient bien inspirés d'observer à quel point les homosexuels, au même titre que les femmes ou les athées sont des victimes aussi nombreuses qu'invisibles du projet sociétal et communautariste de l'Islam politique et plus globalement de tous ceux qui entendent imposer à tous les thèses réactionnaires issues de l'idéologie religieuse, quelle qu'elle soit. Et aucun besoin d'aller aux États-Unis pour trouver le vrai visage du totalitarisme religieux à l'égard des homosexuels. Il suffit de se rendre dans de nombreux quartiers de notre république pour se rendre compte à quel point affirmer son homosexualité est autrement plus périlleux que pratiquer sa religion.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

16 - « La pornographie : étape ultime de la libération sexuelle ou bien forme extrême d'aliénation des femmes ? » - Centre Hubertine Auclert - 6 juillet

Quel(s) véritable(s) changement(s) au cours des 30 dernières années ? Quel impact sur les jeunes générations qui la visionnent avant leur entrée dans la sexualité ? Genre vidéo subversif ou bien érotisation de la violence faite aux femmes ? Une pornographie féministe est-elle possible ?

Nous nous attacherons à décrypter les codes et messages plus ou moins explicites véhiculés dans la pornographie ainsi que la représentation de la sexualité et les rôles affichés des hommes et des femmes.

En présence de : - Clarence Edgard Rosa, journaliste et bloggeuse à l'origine de Poulet Rotique (*sous réserve*) - Benoit Kermorgant, sociologue et chargé de prévention au Mouvement du Nid 92 - Une représentante d'Osez le féminisme !

Inscription impérative : www.hubertine.fr/causerie36 ; plus d'informations :

6 juillet, 18h30, Centre Hubertine Auclert, 7 impasse milord, 75018 Paris.

17 - Rappel : Rencontre féministe internationale - 25 au 29 juillet

Nous invitons vivement toutes femmes et militantes à nous rejoindre et à s'inscrire à la rencontre féministe internationale, qui a lieu sur 5 jours, du 25 au 29 juillet, dans un éco-domaine près de Pont l'Evêque. (L'hébergement et la nourriture sont compris sur place, possibilité d'arriver la veille et de repartir le lendemain).

La rencontre est principalement organisée en fonction de 5 thématiques féministes (un thème par jour), avec des ateliers d'échanges en petit groupe avec différents angles d'approche durant la journée, et des plénières courtes d'introduction le matin. Au programme sont aussi prévus des ateliers créatifs, des scènes ouvertes, une fête le vendredi soir. Il y aussi la possibilité de simplement se promener dans la verdure et se reposer, et surtout, rencontrer des féministes venant de différents pays d'Europe et du monde.

Les thématiques abordées seront : Hétérosexualité dans le patriarcat ; lesbianisme et féminisme ;

l'anti-racisme d'un point de vue féministe ; Impact des violences masculines et des psychotraumas dans nos relations entre femmes et féministes ; Eco-féminisme, anti-néolibéralisme et autonomie des femmes. Nous laissons également la possibilité aux participantes de proposer spontanément des ateliers en lien avec les thématiques, ou alors des ateliers créatifs ou de détente.

Nous invitons les participantes individuelles, collectifs et associations à proposer des ateliers sur les thèmes ci-dessous, ou à présenter leur travail aux féministes présentes lors de la rencontre - ou alors des ateliers créatifs et de loisir en fin d'après-midi. Pour toute proposition/question concernant le programme : educationfeministe@gmail.com ou womynsgathering2016@laposte.net

Qui sommes-nous ? Nous sommes un collectif d'une petite vingtaine de féministes radicales de différents pays (France, Algérie, Serbie, Kenya, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Australie...) à qui cela tient à cœur de créer un espace d'échange « safe » entre femmes

Le site de la rencontre : <https://womynsgathering2016.wordpress.com/>

Pour vous inscrire : womynsgathering2016@laposte.net en indiquant votre nom, pays, et comment et par qui vous avez obtenu l'information, et si possible, si vous militez au sein d'un groupe, d'un réseau ou d'une organisation. Vous recevrez ensuite un formulaire d'inscription à nous retourner par email, expliquant les modalités de paiement ainsi que les détails logistiques concernant la rencontre.

Faite un don pour soutenir la rencontre ! : <https://www.helloasso.com/associations/education-feministe/collectes/womyn-s-gathering-2016-rencontre-feministe-europeenne>

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...

18 - Livre : L'Académie contre la langue française. Le dossier «féminisation» - Ouvrage collectif

En trois siècles et demi d'existence, l'Académie a beaucoup travaillé à masculiniser le français. Porte-bannière des partisans du «genre le plus noble», ce vestige de la monarchie absolue mène depuis le milieu des années 1980 une croisade contre la «féminisation», en dépit des besoins langagiers d'une société où l'égalité des sexes progresse - en dépit, surtout, des logiques de la langue française et des évolutions à l'œuvre dans les autres pays francophones. Sans se soucier de remplir le rôle pour lequel l'entretiennent les contribuables, les Immortel·les en habit vert campent sur des positions purement idéologiques, en proférant des sentences qui se veulent paroles d'Évangile alors qu'elles vont à rebours des dynamiques du français. Les «Quarante», il est vrai, ne sont ni grammairiens, ni linguistes, ni philologues... et pas toujours écrivains.

« L'Académie contre la langue française » retrace cette guerre de trente ans, menée à coup de déclarations aussi péremptoires qu'infondées, réactionnaires et sexistes, face auxquelles les protestations n'ont pas manqué. Il permet également de faire le point sur les objets de ces controverses, et de comprendre pourquoi la France a fini par entamer sa «révolution langagière» envers et contre les avis des Messieurs-Dames du Quai Conti.

Publié sous la direction d'Éliane Viennot, l'ouvrage a été rédigé avec la contribution, singulière et collective de Maria Candea, Yannick Chevalier, Sylvia Duverger et Anne-Marie Houdebine. Audrey Lasserre y a apporté sa contribution. Louise Labé la Lyonnaise lui a aimablement prêté son concours.

Format: 15,5 x 20 cm - 224 p. - ISBN 979-10-90062-33-7 - Prix: 17,00 € - En librairie le 20 juin

19 - Sur you tube : « Femmes en colère » - une lutte de femmes il y a 50 ans à Herstal en Belgique

Vous manifestez ? Vous faites grève ? Vous avez le culot de résister au détricotage de nos biens communs, à la casse des services publics, de la Sécu ? Vous osez refuser de travailler jusqu'à 67 ans, de faire des semaines de 45h ? Vous flinguez le saut d'index, les contrats précaires, la chasse

aux chômeurs, les pensions de misère ?

Alors vous filez un mauvais coton. Comme les syndicalistes, les cheminots, les gardiens de prison, et tous les citoyennes et citoyens qui, avec eux, se mobilisent pour la justice sociale, l'égalité et la défense de nos droits. Vous êtes des preneurs d'otages, des voyous, des terroristes.

Vous êtes comme les femmes de la Fabrique nationale à Herstal, il y a 50 ans. 3.000 femmes en colère qui ont osé faire grève pendant... 12 semaines. 3.000 femmes qui ont dit non à des salaires et à des conditions de travail indignes, qui ont décidé de s'organiser et de se battre pour l'égalité.

Pourtant, aujourd'hui, ces 3.000 travailleuses en grève, on les cite en exemple, on ne les traite pas de preneuses d'otages, de terroristes. Parce qu'elles ont changé pour de bon la vie des femmes... et des hommes.

Voici «Femmes en colère», une émission dédiée à la lutte des femmes de la FN et à l'exposition qui leur a été consacrée récemment par la CSC et la FGTB Liège-Huy-Waremme.

[Voir la vidéo: cliquez ici](#)